

BULLETIN D'ADHÉSION 2026-2027

À remettre au trésorier du SNES-FSU de votre établissement
ou à renvoyer au SNES-FSU Bretagne, 6 rue saint Héliér 35000 Rennes.

Il est indispensable de dater et signer votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA en bas de page (si prélèvements).



Identifiant SNES (si vous êtes déjà adhérent·e)			
Fém. Masc.			
Civilité		Date de naissance	/ /
Nom (utiliser le nom connu du Rectorat précisé sur le bulletin de salaire)			
Nom patronymique (de naissance)		Prénom	
Adresse (numéro et voie)			
Adresse		Code postal	
Ville		Téléphone portable	
Courriel (indiquer un mail personnel différent de l'adresse académique)			
Établissement d'affectation (nom et ville)			
Établissement d'exercice si différent (nom et ville)			

Catégorie (Certifié·e, Agrégé·e, Contractuel·le, CPE, PsyÉN, AED, AESH, classe normale, hors-classe, classe exceptionnelle...) :	
Congé ou détachement (préciser sa nature) :	
Si titulaire :	☐ poste fixe ☐ TZR
Si contractuel :	☐ CDD ☐ CDI
Si temps partiel, quotité :	
En cas de temps partiel, la cotisation est proportionnelle à la quotité de temps de travail.	
Discipline :	
Échelon :	
Date de dernière promotion :	

66% de votre cotisation syndicale est déductible du montant de vos impôts.

Si vous êtes non imposable, vous obtiendrez un crédit d'impôt à hauteur de 66% de votre cotisation.

Autorisation CNIL : En adhérant, j'accepte de fournir au SNES-FSU et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. J'autorise le SNES-FSU à faire figurer ces informations dans des fichiers et à réaliser des traitements informatisés conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Voir notre charte RGPD sur www.snes.edu/RGPD.html. Cette autorisation est révoquée par moi-même en m'adressant au SNES-FSU 46 avenue de l'Ivry 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Montant total de lacotisation :		€	<i>(voir barème)</i>
☐ Paiement par chèque joint à l'ordre du SNES-FSU Bretagne. ☐ Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre, par prélèvement sautomatiques reconductibles. ☐ Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles (validés uniquement pour l'année scolaire en cours).			
Préciser le nombre de prélèvements et leur montant :			
	prélèvements de		€
Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2027 en fonction de la date de réception du bulletin.			

Date:

Signature:

Joindre obligatoirement un RIB, signer et compléter le mandat SEPA ci-dessous en cas de prélèvements.

N.B. : « paiement récurrent » ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements.

MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

[illegible]Paielement : ☒ ☐

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

à:
Le:
SIGNATURE:

